



Accusation pour vices cachés

Par yoyo 02

Bonjour,
Nous avons vendu notre maison le 23 octobre 2024
le 22 mai 2025 les acquéreurs nous ont envoyés une lettre de mise en demeure.

Il mentionne que depuis avril 2025 il a démonté le plancher du vide sanitaire, de la salle de bain, de la salle à manger. et il a constaté que le bois de la maison provisoire était toujours en place et que ce bois était pourri ce qui a eu pour effet de faire descendre la charpente.
de plus il me dit que je ne pouvais l'ignorer car nous avons posé une baie vitrée (2010/2013)
et une douche italienne (2019) mais cette douche est venue en remplacement d'une cabine de douche en ajoutant des panneaux hydrofuge sur les murs existants.

(durant les différentes visites Nous avons toujours mentionnés, la présence des murs bois de la maison provisoire)

bois - parpaing - vide d'air - bois - isolation placo

achat de la maison semi provisoire en 1993, le tour en parpaing effectué en 1994

acte de vente (maison d'habitation construite en parpaing, bois et plaque de fibro ciment)

DPE (maison semi provisoire. ciment parpaing brut bardage bois plaques de fibres ciment

REMARQUE

Construction de maison d'habitation semi provisoire construite en bois et plaque de fibres ciment, le propriétaire a construit tout autour un mur de parpaing et une isolation intérieur en plaque de plâtre)

Comment prouvez que nous avons été de bonne fois?

Si, nous sommes responsable devant la justice, est ce que nous devons récupérer notre bien dans cet état (sans plancher)?

Merci de vos réponses, nous ne dormons plus depuis

Par yapasdequoi

Bonjour,
Relisez l'acte de vente.
Vous êtes exonéré des vices cachés.
Si les composantes de la construction sont bien précisées par écrit (l'oral n'a pas de valeur) ce n'est donc pas caché.
C'est à l'acquéreur de prouver ses affirmations et que vous avez sciemment dissimulé les anomalies.

Par yoyo 02

bonjour
merci pour la rapidité de votre réponse
Désolé pour la première réponse des touches HS sur le pc

Le nouveau propriétaire doit il me rendre mon logement à l'état ou il l'a eu
Merci